

Maisons-Alfort, le 14 septembre 2012

LE DIRECTEUR GENERAL

## AVIS

**de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation,  
 de l'environnement et du travail  
 relatif à la demande d'autorisation transitoire de mise sur le marché  
 du produit biocide DDM DETERGENT DESINFECTANT MOUSSANT  
 second nom commercial d'AGROBAC PLUS (AMM n°2070106)**

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a accusé réception d'un dossier déposé par la société **Laboratoires PRODENE KLINT** de demande d'autorisation transitoire de mise sur le marché pour le produit biocide **DDM DETERGENT DESINFECTANT MOUSSANT**, second nom commercial d'**AGROBAC PLUS**, et son avis est requis.

***Après évaluation de la demande, réalisée par la Direction des Produits Réglementés, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail émet l'avis suivant.***

#### CONSIDERANT L'OBJET DE LA DEMANDE

Ce dossier concerne la demande d'autorisation transitoire de mise sur le marché du produit biocide **DDM DETERGENT DESINFECTANT MOUSSANT**, second nom commercial d'**AGROBAC PLUS** (AMM n°2070106).

#### CONSIDERANT L'IDENTITE DU PRODUIT

Le produit **DDM DETERGENT DESINFECTANT MOUSSANT** est un biocide de type 4 composé de 67 g/kg de N-(3 aminopropyl) N-dodécylpropane 1,3-diamine se présentant sous la forme d'un liquide.

Le N-(3 aminopropyl) N-dodécylpropane 1,3-diamine est une substance active notifiée à l'annexe II du règlement communautaire n°1451/2007 du 4 décembre 2007, en cours d'évaluation au niveau européen pour le type d'usage revendiqué.

Nom ou description générique de la substance active :	N-(3 aminopropyl) N-dodécylpropane 1,3-diamine
N°CAS :	2372-82-9
Type de produit :	4

**CONSIDERANT**

- Qu'en réponse à la demande de compléments d'information de l'Anses du 30 mars 2012, le pétitionnaire n'a pas soumis tous les éléments demandés.

Considérant les éléments disponibles à ce jour ;

**L'Anses émet un avis défavorable à la demande d'autorisation transitoire de mise sur le marché n°20040815 du produit DDM DETERGENT DESINFECTANT MOUSSANT, second nom commercial du produit AGROBAC PLUS (AMM n°20701 06), présentée par la société Laboratoires PRODENE KLINT.**

**Marc MORTUREUX**

Mots-clés : second nom commercial, N-(3 aminopropyl) N-dodécylpropane 1,3-diamine, TP4